



Espace Diplômés / Alumni

Les alumni sont les ancien·nes étudiant·es diplômé·es de Rennes 2. Vous pouvez devenir alumni dès l'obtention de votre DEUST ou votre licence, même si vous continuez vos études à Rennes 2.

Récupérer son diplôme / son relevé d'unités d'enseignement

Diplômes obtenus à l'issue de l'année universitaire 2022-2023

Les diplômes obtenus à l'issue de l'année universitaire 2022-2023 sont disponibles.

Vous pouvez venir les retirer :

- Campus Mazier de Saint-Brieuc : à l'accueil de la scolarité
- UFR ALC : à l'accueil de la scolarité de l'UFR
- UFR Langues : dans les secrétariats de département
- UFR Sciences Humaines : à l'accueil de la scolarité de l'UFR
- UFR Sciences Sociales : à l'accueil de la scolarité de l'UFR
- UFR STAPS : à l'accueil de la scolarité de l'UFR

Vous pouvez également **donner une procuration** à une tierce personne qui pourra retirer le diplôme à votre place.

Cette personne devra présenter :

- Le [formulaire de procuration](#) signé et imprimé
- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport) imprimée
- Sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)

Enfin, si vous souhaitez demander votre diplôme 2022-2023 par voie postale, vous devez effectuer la demande par courrier, via un [formulaire de demande de diplôme](#).

Vous devez joindre :

- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
- une enveloppe format A4 renforcée, libellée à votre nom et adresse et affranchie (pour un envoi correspondant à un poids de 100g) au tarif recommandé avec accusé de réception en vigueur selon la destination (France ou étranger)
- un coupon "Recommandé avec avis de réception" complété, disponible à la Poste (pour un envoi à l'étranger, joindre un bordereau « Recommandé international »).

Cette demande est à envoyer à :

Université Rennes 2
UFR (ou département) de votre formation
place du recteur Henri Le Moal
CS 24 307
35 043 RENNES CEDEX

ou

Université Rennes 2
Campus Mazier
2 avenue Antoine Mazier
22015 SAINT-BRIEUC CEDEX

Diplômes obtenus avant l'année universitaire 2022-2023

Si vous désirez retirer un diplôme **obtenu avant l'année universitaire 2022-2023**, plusieurs solutions s'offrent à vous :

1) Retirer le diplôme sur place à la Direction des Études et de la Vie Universitaire (DÉVU) située au 3^e niveau du bâtiment Présidence (porte P310), munie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport).

Le retrait des diplômes se fait actuellement uniquement sur rendez-vous.

Vous devez avant de vous déplacer [prendre obligatoirement un rendez-vous en ligne](#).

2) Donner une procuration à une tierce personne qui pourra retirer le diplôme à votre place.

Votre mandataire devra, avant de se déplacer, prendre obligatoirement un [rendez-vous en ligne](#).

Cette personne devra présenter :

- le [formulaire de procuration](#) signé et imprimé
- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport) imprimée
- sa pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)

3) Effectuer la demande par courrier, via un [formulaire de demande de diplôme](#).

Vous devez joindre :

- une copie de votre pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité recto-verso ou passeport)
- une enveloppe format A4 renforcée, libellée à votre nom et adresse et affranchie (pour un envoi correspondant à un poids de 100g) au tarif recommandé avec accusé de réception en vigueur selon la destination (France ou étranger)
- un coupon "Recommandé avec avis de réception" complété, disponible à la Poste (pour un envoi à l'étranger, joindre un bordereau « Recommandé international »).

Cette demande est à envoyer à :

NB : Si vous souhaitez obtenir un duplicata de votre diplôme, il faut suivre les procédures décrites ci-dessous en ajoutant aux documents demandés [l'attestation de perte](#)

Étudiants avant 1997-1998 (demande d'archives)

Les dossiers étudiants avant 1998 ne sont pas numérisés.

Si vous souhaitez obtenir un justificatif de vos études à Rennes, nous pourrions vous fournir :

- Une attestation de réussite (mais pas de duplicata de votre diplôme)
- Un relevé de blocs récapitulant les unités d'enseignements validées pendant votre formation. NB : les dossiers d'archives ne comportent pas les notes des étudiants, seulement la mention correspondante (Passable, Assez Bien, Bien ou Très Bien)

Pour faire une demande, vous pouvez adresser un mail à la DÉVU (devu[at]univ-rennes2.fr (devu[at]univ-rennes2[dot]fr)) en joignant la copie de votre pièce d'identité en cours de validité (date d'expiration visible) en indiquant :

- Les années d'inscription
- La formation suivie

NB : L'édition de ces documents prend en général plusieurs semaines, merci pour votre compréhension.

Pourquoi devenir alumni ?

- pour continuer à pouvoir imprimer vos relevés de notes
- pour continuer à accéder à certains supports de cours de Cursus
- pour continuer à accéder au réseau social d'insertion professionnelle RÉSONANCES
- pour, ultérieurement, être tenu informé de la publication des enquêtes d'insertion concernant les étudiants de votre promotion

Plus généralement, pour accéder à l'offre croissante de services disponibles et accessibles très prochainement depuis cette page.

Comment devenir alumni ?

Si vous êtes encore étudiant·e à Rennes 2:

Dès l'obtention d'un diplôme à Rennes 2, vous pouvez aller dans l'application [mon compte Sésame](#) et signaler votre souhait de rejoindre la communauté des alumni de l'université.

Si vous n'êtes plus étudiant·e à Rennes 2 :

Si vous n'avez plus de compte Sésame, vous pouvez devenir alumni en suivant [cette procédure](#). Vous devrez nous fournir certaines informations (nom sur le diplôme, dernière année à Rennes 2...) nous permettant de retrouver votre dossier étudiant.

Compléter sa fiche alumni et sa fiche annuaire

Lorsque vous aurez terminé vos études à Rennes 2, vous recevrez un courriel vous rappelant que vous faites partie de la communauté Rennes 2, et qu'à ce titre, vous possédez toujours un compte Sésame, malgré la fin de votre vie étudiante à Rennes 2.

Nous vous inviterons alors à compléter quelques informations concernant votre vie professionnelle actuelle dans l'[annuaire en ligne de l'Université](#).

Transfert de dossier universitaire

Il s'agit d'un transfert au départ de Rennes 2 vers un autre établissement universitaire. Vous avez été inscrit à l'Université Rennes 2 et souhaitez procéder au transfert de votre dossier universitaire vers une autre Université.

La procédure s'effectue [en ligne](#).

Attention :

- Vous ne pourrez saisir qu'une seule demande de transfert. Choisissez donc au préalable votre future université.
- Les dossiers sont transmis directement à l'Université concernée, jamais aux étudiants.
- Le transfert de dossier ne génère **ni** une inscription dans la nouvelle université **ni** une annulation d'inscription à Rennes 2 (la démarche est à effectuer auprès de la scolarité de l'UFR)

Outils des alumni

Attention : Les alumni n'ont pas accès à la boîte mail PARTAGE.

Cet accès est supprimé à partir de l'année suivant la fin de leurs études à Rennes 2

Outils disponibles :

- [Imprimer mes relevés de notes](#)
- [Continuer à me former](#)
- [Annuaire](#)
- [Demandes d'assistance](#)
- [Modifier mes infos](#) (Compte Sésame)
- [Consulter les offres d'emploi](#)
- [Consulter certains supports de cours sur Cursus](#)
- [Résonances](#) (réseau social pour l'insertion professionnelle)

À voir aussi

- [Accéder à son compte Sésame](#)